

BULLETIN N°57

Janvier 2015



URGENCE MORTALITE

GDSA17 par Tél : 09 79 72 81 55

Mail: gdsa17@gmail.com

DDPP : M. JEANMAIRE : Tél : 05 46 68 60 79

**Groupement de Défense Sanitaire Apicole
de la Charente Maritime**

Distribué gratuitement à tous les adhérents du GDSA17

L'Assemblée Générale

aura lieu le 7 février 2015

au lycée Georges Desclauze

à Saintes à 14 heures 30.



Distribution de la cire le 7 février 2015 avant

l'Assemblée Générale de 13h 30 à 14h 30

Page 2 : le mot du président

*Page 3 : Organisation Sanitaire
Les FRGDS reconnus OVS
L'avenir du GDSA17*

Page 4 : bulletin d'adhésion

Page 5 : Assemblée Générale

*Page 6 : Déclaration annuelle
des ruchers*

Page 7 : Départ



Le mot du président

Bonjour.

J'aimerais aborder avec vous le délicat thème du rapprochement du GDSA17 et du FRGDS (GDS multi espèces Région). Nous en avons longuement parlé lors des deux dernières AG en 2012 et 2013. Nous vous avons laissé entendre qu'il pourrait y avoir quelques inconvénients à travailler avec le GDS. Lors de nos nombreuses rencontres nous avons constaté :

Que le GDS se cantonnerait à gérer le côté administratif du PSE (que nous avons conduit jusqu'à présent sans embûche) et en aucun cas ne s'engagerait sur la protection et la sauvegarde du cheptel apiaire. Par exemple il n'a rien à dire sur le retrait des Néonicotinoïdes ou autres molécules ou protocoles de traitements phytosanitaires qui tuent nos abeilles. Les éleveurs de bovins sont je vous le rappelle utilisateurs de pesticides de toutes sortes.

Que sa préoccupation principale est de calculer la cotisation supplémentaire qui vous sera demandée avant même d'avoir établi les buts et orientations qu'il serait bon de prendre pour diminuer les mortalités de nos colonies.

Que le GDS intervenait systématiquement dans tous nos ordres du jour de réunion. J'appelle ça de « l'hégémonie ».

Qu'il nous déresponsabilise en refusant que l'on signe le PSE que nous aurons en charge de mettre en place sur le terrain, sous prétexte de respecter un règlement interne qu'il a écrit pour L'OVS (Organisation à Vocation Sanitaire).

Devant ces quelques exemples que je qualifierais « d'incompatibilité d'objectifs » nous avons pris la décision de quitter la table et de déposer une demande de PSE individuel pour 2016/2020. Nous ne sommes pas en infraction avec la loi. Et nous ne sommes pas les seuls en Charente-Maritime et en France à nous heurter au « GRAND » GDS. Néanmoins nous devons pour la fin 2015 reconsidérer notre position. A savoir qu'il sera indispensable et peut être même obligatoire de rejoindre l'OVS ou l'ASR (Association Sanitaire Régionale), afin de rester les décisionnaires de notre avenir. Pour cela les associations sanitaires départementales et régionales devront s'entendre afin de faire bloc et imposer leurs desideratas face au GDS. Pour faire bloc il ne suffira pas d'affirmer ses convictions il faudra encore travailler tous ensemble.

À ce jour il y a trop de tensions et de critiques entre les différentes associations Départementales, Régionales et Nationales pour qu'un consensus se mette en place. Trop de présidents d'Associations Départementales et Régionales ne s'entendent pas et chacun reste dans son pré carré. Rien n'évolue depuis des années.

Depuis l'année 2000 que le GDSA17 s'est engagé fortement sur le terrain des actions sanitaires, « formations ASA, fournitures et analyses des cires, rucher école, etc...et maintenant la création d'un rucher de sélection sur l'Île d'Oléron, des lettres de calomnie nous arrivent, toujours du même auteur, constantes dans leur malveillance et pleine de haine et de jalousie. Aucune réponse ne mérite d'être faite.

Pour les faits énoncés plus haut et parce qu'il est temps de passer le relais, je quitte la place de président et espère de tout cœur que celui ou celle qui sera en responsabilité de défendre la santé des abeilles pour le GDSA17 fera consensus. Je resterais membre du nouveau conseil d'administration du GDSA17 le temps nécessaire pour tourner ensemble la page qui s'écrit.

- Ne serait ce pas l'égoïsme des hommes qui nuirait le plus à nos abeilles ?

Pour 2015 Santé pour vous et vos abeilles !

Bien cordialement Jean François PROSPER

Organisation Sanitaire Les FRGDS reconnus OVS

Signé le 31 mars 2014, un arrêté reconnaît désormais officiellement toutes les F.R.G.D.S. comme OVS « domaine animal » pour une durée de cinq ans

Il permet l'harmonisation des délégations, l'accréditation des O.V.S., mais aussi la constitution des Associations Sanitaires, l'élaboration des Schémas Régionaux de Maîtrise des Dangers Sanitaires, et la constitution des réseaux de surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires en application de l'article L 201-10 du code rural

Une nouvelle gouvernance sanitaire se met en place dans toutes les régions de France. Des programmes collectifs prophylactiques, agréés par les représentants de l'Etat, seront développés localement, sous la responsabilité de cette nouvelle entité régionale.

L'avenir du GDSA17

Comme nous l'avons évoqué lors de notre précédente AG toutes les organisations sanitaires affiliées ou non aux GDS multi espèces (Groupement de défense sanitaire) des départements sont invitées à se réunir au sein de cette organisation à vocation sanitaire régionale avec des sections par espèce animale. Le but étant de regrouper tous les éleveurs sous une politique régionale et nationale cohérente.

Dans le principe nous ferions donc partie de l'OVS animal qui sera associé avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)organisme indépendant, qui est le pendant du GDS pour les végétaux.

L'OVS animal comprend les sections Bovine, Ovine, Caprine, Porcine et Apicole.

Chaque section entrant dans la F.R.G.D.S. serait autonome . Les fonds collectés par une section seraient gérés par la F.R.G.D.S. et n'iraient pas à d'autres sections. Sur le plan comptable, tout serait séparé la comptabilité de la section serait dans un compte financier spécifique et analytique. L'argent en trop serait stocké sur les réserves. Après adhésion, l'Union Régionale Apicole resterait indépendante quant à son autonomie décisionnelle et financière. Mais la mise en place se révèle tout autre!

Devant cette décision administrative, lourde à mettre en place les échanges entre département sont difficiles, voire presque nuls en Poitou -Charentes

Là où dans chaque département, les OSAD, GDSA et autres associations sanitaires, informaient, formaient encadraient les apiculteurs sur le suivi du sanitaire dans leurs ruches, suivant les conditions imposées par l'Etat (PSE), on leur demande de rejoindre le GDS.

Là où toute cette organisation était assurée par des personnes bénévoles soucieuses d'un suivi sanitaire dans les ruches et dans un esprit associatif, les structures qui se mettent en place demandent un secrétariat, un technicien sanitaire apicole, un trésorier . Les bénévoles sont amenés à disparaître, relayés par des salariés.

Les subventions publiques pour aider ces associations sanitaires à réduire les cotisations et les prix des traitements varroa diminuent d'année en année et tendent à disparaître. Ce seront les apiculteurs qui seront mis à contribution pour couvrir les frais de fonctionnement et des salariés de cette magnifique « usine à gaz »

Quel avenir sanitaire apicole allons-nous avoir ?

Les petits apiculteurs de quelques ruches ne vont plus déclarer, traiteront varroa avec n'importe quoi et redeviendront indépendants et clandestins ; nous commençons tout juste à gagner leur confiance et les faire sortir du bois.... !

Les producteurs déclareront leurs ruches mais ne cotiseront pas et traiteront également avec n'importe quoi(ce qui est déjà le cas pour beaucoup d'entre eux) car la facture sera trop élevée.

Quelles solutions avons-nous à l'heure où l'Etat se désengage de la gestion sanitaire ?

Adhérer à cette nouvelle organisation complexe apicole ?

Payer tout en tenant compte du cas des apiculteurs non adhérents à la représentation départementale de l'OVS. ?

L'obligation d'accepter les adhésions individuelles à l'OVS devrait impliquer que ces apiculteurs paient une cotisation minimale nécessaire à ce financement ? Dans le cas contraire, l'Etat devra financer la totalité de la dépense réduisant ainsi la part du financement réservée à l'encadrement sanitaire sans prendre part aux décisions.

Se laisser imposer des directives ?

ou

Intégrer l'OVS sans condition de cotisation ou symbolique, sans passer par une intégration au GDS .

Garder un esprit associatif pour fédérer l'ensemble des apiculteurs, petits, professionnels, indépendants, méfiants.....sans distinction de besoin professionnel et amateur. Le sanitaire en apiculture est très important et le même dans toutes les ruches.

Garder l'initiative des décisions intéressant la filière .

Mais, l'existence même de l'association nécessite la présence et l'implication de bénévoles réguliers pour administrer, pour gérer, pour animer afin de mener des projets à long termes avec eux .Nous éprouvons chaque année des difficultés à renouveler le CA .

Il est indispensable que les apiculteurs prennent leur avenir en charge et notre association a besoin de personnes actives pour défendre sa place dans la nouvelle organisation apicole. La balle et dans notre camp la décision prise en A.G. engage notre avenir.

Constats

- depuis la quasi disparition des DSV (intégration dans les DDPP) dans la plupart des départements, nous n'avons plus d'interlocuteur. L'assistant sanitaire animait un réseau d'agents sanitaires opérationnels. Ceux qui subsistent, formés par la FNOSAD, sont au sein des GDSA et remplissent difficilement les missions de contrôle du PSE (théoriquement 20% du cheptel à contrôler par an !). Les ASA nommés par arrêté préfectoral et les DDPP (en voie de disparition) s'activent pour faire quelques visites de contrôle et remplissent une fiche de renseignements.
- Diminution des subventions du Conseil Régional qui couvrent encore les honoraires du vétérinaire attaché au PSE et permettent un tarif réduit des traitements anti-varroas. Dans cette nouvelle organisation, il est prévu des crédits d'état (Ministère de l'Agriculture) et/ou de la région versés à l'OVS avec un éventuel retour selon le poids du cheptel apicole. Du point de vue économique aucune comparaison avec « le poids des bovins »
- Réorganisation des régions : Limousin, Poitou -Charentes, Aquitaine1 OVS.....!
- Les GDSA et leurs bénévoles sont amenés à disparaître ; il n'y a pas de bénévole à l'OVS. La rémunération des administratifs va forcément faire augmenter les cotisations.

GDSA17: Bulletin d'adhésion

Vous recevez ce bulletin avec retard et vous n'y trouverez pas la fiche d'adhésion pour 2015. La nouvelle organisation sanitaire dont nous vous depuis plus d'un an, impacte grandement notre association. Des décisions sont à prendre avec vous lors de l'Assemblée Générale.

Nous devons modifier notre organisation en utilisant un peu plus les moyens informatiques pour simplifier le travail du conseil d'administration et diminuer le budget (imprimerie, frais postaux, et autre)un mail ne coûte rien.

Seules les personnes qui n'ont pas internet recevront le bulletin par la poste.

Après l'assemblée Générale , vous recevrez un nouveau bulletin de liaison, avec une fiche d'adhésion toilettée, une demande d'inscription au rucher école avec la aussi une réorganisation.

Surveillez votre boîte mail !

Le site du GDSA 17 sera également remis à jour .



Assemblée Générale 2014

Vous êtes cordialement invités le samedi 7 février 2015 à l'Assemblée Générale du GDSA17 qui se tiendra au lycée Georges Desclaude à saintes.

13 heures 30 : accueil des adhérents , vous pourrez :

- Adhérer au GDSA17 pour 2015
- Récupérer votre cire d'opercules gaufrée
- Récupérer votre commande de cire d'opercules



14heures 30 : début de l'Assemblée Générale :

Ordre du jour :

- Accueil par le président Jean François Prosper
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2013 (à lire dans le bulletin N°50)
- Rapport moral
- Actions 2014
- Présentation du bilan financier par le trésorier, Bertrand Perrot
- Vote du bilan moral et du bilan financier
- Election du tiers sortant du Conseil d'administration
- Projets 2015
- Questions diverses

Le « pot » de l'amitié sera offert à la fin de la séance

Votre présence est indispensable . Si vous ne pouvez pas assister à notre Assemblée Générale, votre pouvoir devra nous être adressé avant

La cire est à retirer impérativement le jour de l'Assemblée Générale de 13h 30 à 14h 30. En cas d'impossibilité, vous pouvez la faire retirer par une personne de votre choix. Aucune autre date ne sera proposée.

La cire non retirée ne sera ni restituée ni remboursée.

Pouvoir Assemblée générale du GDSA17

Je soussigné (e) _____ N° apiculteur _____ donne pouvoir
à _____

M. ou Mme

pour me représenter et prendre part à toutes les délibérations et votes lors de l'Assemblée Générales du GDSA17 le _____ .

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de bon pour pouvoir) _____

Rappel : Déclaration annuelle des ruchers

Afin de permettre le suivi des abeilles, chaque propriétaire ou détenteur de ruches doit chaque année effectuer la déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de son rucher.

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Amateurs et professionnels doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs installations chaque année et ce, dès la première ruche.

Comment faire ? Attention nouveau depuis le 1er novembre 2014

Dès l'installation et le début de l'activité et dès la première ruche. La déclaration doit être effectuée, chaque année, entre le 1er novembre et le dernier jour de février.

Une deuxième déclaration est désormais possible en cas d'évolution du cheptel ou évènements tels que accidents hivernaux, (cheptels décimés) qui remettraient en cause la validité de la déclaration hivernale. La déclaration peut être modifiée pour mise à jour entre le 1er avril au 31 mai.

Directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> ou auprès du Groupement de défense sanitaire (GDS) par une déclaration « papier ». Il suffit de remplir un formulaire Cerfa n° 13995*012 disponible sur le site Internet : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13995> ou sur demande au GDS ou sur notre site.

Affichage de l'historique de trois saisons apicoles

L'écran de situation affiche les cheptels issus des déclarations saisies sur les 2 ans et demi précédents . Ainsi pour la saison 2015, lors de la période hiver, vous pourrez visualiser vos déclarations de 2014 et 2013. En avril 2015, vous pourrez visualiser aussi votre déclaration 2015 Hiver.

Fermeture provisoire d'un rucher

Vous pouvez désactiver un rucher

Pour la saison 2015 si vous n'y faites plus hiverner de ruches sans avoir à le supprimer. Si lors de la saison 2016, vous y entreposez de nouveau des ruches, vous n'aurez qu'à le réactiver.

Une aide à la saisie de la déclaration

Le cheptel validé lors de votre dernière déclaration est renseigné automatiquement pour la déclaration Hiver 2015. Vous n'avez plus qu'à saisir les informations qui sont divergentes (modification du nombre de ruches sur un rucher, création d'un nouveau rucher, fermeture provisoire, fermeture définitive). Cette initialisation fonctionne aussi avec la déclaration Après-Hiver.

Sauvegarde des informations avant la validation de la déclaration

La déclaration peut être sauvegardée sans être définitivement validée. Ainsi si vous avez un doute, vous pouvez conserver le travail de saisie que vous venez d'effectuer sans pour autant figer votre déclaration.

Visualisation et impression des récépissés

Vous pouvez visualiser ou imprimer vos anciens récépissés, quelle que soit l'année de déclaration. Vous pouvez disposer au maximum de 2 récépissés par saison, l'un, obligatoire, sur la période Hiver, l'autre, facultatif, sur la période Après-Hiver.

Renseignement d'une adresse postale

Si l'adresse initialement indiquée correspond à celle de votre site de production, vous pouvez renseigner une adresse postale afin que le courrier administratif parvienne bien à destination.

Les droits d'écriture

Enfin d'autres fonctionnalités dévolues aux organismes départementaux de saisie sont désormais ouvertes. Ainsi, la possibilité d'invalider une déclaration et d'en ressaisir une nouvelle avec les informations transmises par l'apiculteur. Attention cette fonction est tributaire de la période à laquelle cette opération est effectuée.

Dates clés

Pour les déclarations 2014 : pour les apiculteurs qui n'ont pas encore effectué la déclaration 2014, vous pouvez encore le faire en contactant votre GDS départemental.

Pour les déclarations 2015 : la saisie est disponible du 1er novembre 2014 au 28 février 2015.

Immatriculation des ruches:

"Lors de la première déclaration, la Direction des Services Vétérinaires attribue un numéro d'immatriculation (ou numéro d'apiculteur), ce numéro doit être apposé sur au moins 10% des ruches ou sur un panneau à proximité de ces dernières, les chiffres devront avoir une hauteur d'au moins 8 cm."

Départ

Après de nombreuses années de collaboration, il est temps pour moi de passer le flambeau à d'autres.

Un changement de région ne me permet plus d'assurer le poste de vice présidente et autres au sein du GDSA17. Afin de permettre une continuité dans la gestion de l'association, il me paraît souhaitable que d'ores et déjà les personnes qui voudront s'investir me contactent ou contactent le Président par téléphone ou par mail en déposant une candidature.

Il serait plus confortable que les postes **soient mutualisés** par plusieurs personnes :

- connaissance d'Excel,
- publipostage Word,
- gestion médicaments et adhésions avec le nouveau logiciel de la FNOSAD,
- courriers électroniques,
- je conserve la gestion site WEB pour l'instant,

etc ...

et que les tâches soient affectées le plus tôt possible. J'accompagnerai les personnes volontaires afin d'assurer une continuité sans heurts.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidée dans cette tâche durant ces années.

Dominique le Roux

J'ai lu un article amusant! (« 20 minutes »)

Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les " associations " où il se réunit avec ses congénères. Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation".

On le rencontre aussi, en petits groupes, dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le Yaqua (nom populaire), dont les origines ne sont, aujourd'hui, toujours pas déterminées. On sait toutefois que le Yaqua est, également, un animal bipède qui se caractérise, lui, par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots " ya qu'à ", ce qui explique son nom.

Le Yaqua, bien à l'abri dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et cracher tout son venin qui atteindra son adversaire et provoquera une maladie très grave : le "découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont rapidement visibles : absence de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant sa canne à pêche et vive attirance pour son fauteuil et sa télévision.

Décimés par le découragement, les bénévoles risquent de disparaître et il ne sera pas impossible que, dans quelques années, on ne rencontre plus cette espèce que dans les "zoos" où, comme tous les malheureux animaux enfermés.

Ils n'arriveront plus à se reproduire...



Nos partenaires



Annonce

Cet espace vous est réservé pour mettre vos annonces

DDPP



Technicien Apicole : M. Philippe JEANMAIRE 05 46 68 60 79

Direction Départementale de la Protection des Populations

Directeur: Jean-Michel EMERIQUE

Pour toutes vos questions sur votre déclaration annuelle de rucher, contacter le :



13 rue Newton 17440 AYTRE 05 46 34 86 24

Pour toutes vos questions sanitaires apicoles contacter :



M. Jean -François Prosper Président

le rucher du Freussin 17250 BEURLAY 09 79 72 81 55 aux heures ouvrables

Mme Le Roux Dominique 05 46 82 01 30 Vice Présidente

M. Bertrand Perrot Trésorier 05 46 99 72 82

M. Yvon Freland chargé de la mission « frelons asiatiques » 05 46 84 45 06

M. Matthieu Holtof chargé de la mission « jachères » 06 29 25 65 54

Site Internet



- Informations sur l'abeille
- Santé de l'abeille
- Sanitaire
- Flore